



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de cure

Question écrite n° 73290

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le « déremboursement » des cures thermales actuellement organisé par la CNAM. Cette annonce a suscité l'émoi des curistes des stations thermales, et en particulier des anciens combattants, dont la nécessité de se faire soigner, et donc de se faire rembourser, ne fait aucun doute : ils ont laissé leur santé et leur intégrité physique au service de la nation. Aussi, après maintes interventions infructueuses pour maintenir la protection sociale la plus juste, et après l'alerte lancée par le groupe de travail sur le thermalisme du 14 novembre 2001, il souhaiterait savoir quelles sont les avancées dans le dialogue avec la CNAM, et quelles interventions elle compte accomplir pour mettre fin à ces injustices, sous quelles formes et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73290

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1036